



## Règlements

### *Concours Roule avec Sonic cet été*

Concours valable pour tous les participants ayant échangé des points via le programme Mes Récompenses Sonic dans l'une de nos stations Sonic participantes partout au Québec tous les mois de juin et juillet 2023, 23h59.

**Échange tes points durant le mois de juin et juillet et cours la chance de remporter un voyage aux Îles de la Madeleine. De plus, chaque vendredi utilise ta carte et double tes points!**

Le gagnant sera sélectionné le 7 août 2023, à environ 10h30, au siège social du Groupe Filgo-Sonic, situé au 1133, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, QC G6E 1M9. Le Groupe Filgo-Sonic communiquera avec le gagnant par téléphone avant le 15 août 2023. Le prix doit être réclamé avant le 20 août 2023, 23h59, à l'une des filiales du Groupe Filgo-Sonic.

Pour être éligible à gagner, les participants devront utiliser le programme Mes Récompenses Sonic au moins une fois durant la période en échangeant des points avec leur carte récompenses. Il n'y a pas de limite de participation par client/adresse postale.

Les participants peuvent se procurer le texte des règlements du concours sur notre site Internet.

Aucun employé du Groupe Filgo-Sonic et ses filiales ni membres de leur famille ou toute personne vivant à la même adresse ne peut participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.